

Elagage Niveau IV

Formation professionnelle continue



Public ciblé :

Particuliers, Jeunes à partir de 18 ans, Demandeurs d'emploi, Salariés en emploi ou en reconversion professionnelle, Employés de Collectivités, Fonctionnaires.

Pré requis :

Etre titulaire des 1er et 2ème niveaux d'élagage

Effectif par session :

minimum 4 personnes – maximum 6 personnes.

Durée :

3 jours : 21 heures

Tarifs :

Individuel : 21 heures : 630 € / personne
Groupe : 21 heures : 3300 € / groupe de 6 personnes

Frais pédagogiques éventuels :

Forfait journalier matériel de prêt : 58€ par personne

Modalités d'alternance :

Pas d'alternance

Délai d'accès à l'action de formation :

2 mois sous réserve du nombre de personnes

Mode de validation :

(diplômant, certifiant, non certifiant) :

Attestation de formation et de compétences délivrée par le Centre.

Objectifs visés :

Acquérir les connaissances techniques et professionnelles nécessaires à l'élagage 4ème niveau : permettre d'utiliser une tronçonneuse de grosse cylindrée (> 50 cm³) en sécurité, et de réaliser un abattage directionnel pour des arbres de diamètre supérieur à 0,3 m, où présentant un risque réel dû à un encrouage, à une force de tension particulière, où à la proximité d'un danger (Lignes électriques, bâtiments, clôtures...).

Contenu de formation :

1ère ½ journée théorique : en salle

- Organisation du chantier
- Techniques d'abattages directionnels et choix du matériel adapté
- Présentation de la technique par mortaise.

5 ½ journées pratiques : in situ

- Analyse du chantier,
- Nettoyage de l'accès et de la zone de chute,
- Identification du chantier.
- Installation système de mouflage.
- Entaille directionnelle, trait de coupe, coupe partielle, abattage.
- Confirmation pratique d'abattage directionnel,
- Connaissance et analyse des risques environnementaux,
- Economie d'effort.
- Débitage de la grume,
- Gestion des rémanents,
- Analyse des problèmes et régulation proposée,
- Nettoyage final.
- Consolidation pratique d'abattage directionnel sur un chantier présentant un risque réel.
- Consolidation pratique de la technique d'abattage,
- Débitage de la grume,
- Gestion des rémanents
- Nettoyage final du chantier et des tronçonneuses
- Travail en sécurité

Modalités pédagogiques :

En présentiel, en s'appuyant sur une dynamique de groupe et des méthodes actives
Alternance de théorie et de pratique
Travaux de groupe.

Modalités d'évaluation :

Tests théoriques et pratiques avec grilles d'évaluation.



Contact :

Secrétariat CFPPA

– Tel : 04.95.30.02.31 Taper 1

– Mail : cfppa.borgo@educagri.fr

Plan et moyens d'accès :

L'établissement est desservi

*par le réseau routier cf « Google maps » lycée agricole Borgo

*par le réseau ferroviaire, cf Chemins de Fer Corse (Arrêt Porettonne à 10 min à pied).

Accessibilité :

Référent handicap

Armagnac Marie-hélène : 07.50.54.25.93

Codes :

ROME : A1201 – A1202- A1203

RNCP : 24928 - 2759

environnement :

Une équipe pédagogique, véritables professionnels dans leur domaine.

Un site de 27 hectares en adéquation avec les métiers de l'agriculture et de l'aménagement paysager.

Des lieux de formation adaptés aux groupes et situations d'apprentissage (atelier mécanique, laboratoires, salles de cours et salles informatiques, Centre de Documentation et d'Information).

Restauration : une cantine favorisant les circuits courts.

Taux de réussite : 100 %

Taux d'insertion (année N-1) : 100%

Taux de satisfaction : 95%

Conditions d'inscription :

Dossier d'inscription complet

Attestation d'assurance responsabilité civile à jour à fournir

Vaccination antitétanique à jour et certificat médical d'aptitude physique.

Modalités de sélection :

Entretien de positionnement et test d'aptitude.

Financement de la formation :

Le financement peut être assuré par :

- Vos propres fonds
- Une prise en charge par votre OPCO
- Une prise en charge par votre employeur
- Une prise en charge par Pôle Emploi ou Région

Perspectives :

Métier : élagueur, bucheron, ouvrier du paysage, ouvrier entretien des espaces naturels, ruraux et forestiers, agent de collectivités.

Principales activités : Elagage d'arbres.

Qui recrute ?

Entreprises du paysage, de l'aménagement et de l'entretien des espaces naturels, ruraux et forestiers, communautés de communes, collectivités.

Poursuites de formation/études :

Formation Tronçonnage niveaux I, II, III, IV

Certificat de Spécialisation Arboriste-Elagueur

Certificat d'aptitude professionnel « Jardinier paysagiste »

Certificat d'aptitude professionnel « Travaux forestiers ».